

L'AN DEUX MIL VINGT le VINGT du mois d'OCTOBRE à 20 HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente sous la Présidence de **M. MOURIER Nicolas, Maire**.

Étaient présents : Monsieur MOURIER Nicolas, **Maire** ;

Mesdames DELAPORTE Monique, MARTINEAU Anita, et HILDYARD Coraline, et Messieurs LEDUC Bruno, de MARNHAC Xavier, PONTONNIER Pascal, HENRY Arnaud **Adjoint** et **Conseillers municipaux délégués**,

Mesdames FAGAULT Pauline, GAILLAT Mathilde, GAUCHER-LOISEAU Elodie, GUERIN Françoise, LÉON Brigitte, RENO Marinette et Messieurs LEBOUIC Janick et RAMAUGE Christophe, **Conseillers municipaux**

Absents excusés : GUERIN Françoise donne procuration à GUERANGER Vincent
SEVAULT Amélie donne procuration à GAUCHER-LOISEAU Elodie.
CHAUFOR David donne procuration à RAMAUGE Christophe

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

M le Maire fait lecture d'un texte en hommage à M PATY Samuel et demande au Conseil Municipal d'effectuer une minute de silence.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera M RAMAUGE Christophe conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2020, préalablement envoyé à chaque conseiller, a été approuvé à l'unanimité.

*DCM n°2020-44 Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des
Charges Transférées (CLECT) en date du 23 septembre 2020*

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur

le rapport de la CLECT puis au conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation.

Lors de la réunion du 23 septembre 2020 ont été abordés :

- Rôle de la CLECT,
- Modalités de fixation initiale du montant de l'attribution de compensation,
- Présentation des montants d'attribution de compensation pour 2020,
- Evaluation des charges transférées.

Après lecture du rapport de la CLECT, le Conseil Municipal est invité à approuver ledit rapport.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C-IV,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'évaluation des charges transférées du 23 septembre 2020 fixant notamment les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2020, qui feront l'objet d'appels de fonds et versements, à savoir :

- Attributions de compensations positives : **1 991 871.49€**

Soit un total de **1 991 871.49€** réparti comme suit :

COMMUNES	MONTANT en €
Aubigné-Racan	286 827,86 €
Château l'Hermitage	- 4 710,03 €
Chenu	20 482,48 €
Coulongé	6 788,76 €
La Bruère sur Loir	14 665,21 €
La Chapelle aux Choux	3 145,78 €
Commune nouvelle Le Lude (Dissé sous le Lude et Le Lude)	767 726,55 €
Luché-Pringé	218 572,23 €
Mansigné	60 118,21 €
Mayet	381 714,79 €
Pontvallain	8 612,93 €
Requeil	- 25 123,45 €
Saint Germain d'Arcé	15 307,33 €
Saint Jean de la Motte	1 576,19 €
Sarcé	- 786,01 €
Savigné sous le Lude	11 339,99 €
Vaas	206 989,75 €
Verneil-le-Chétif	10 962,99 €
Yvré le Pôlin	7 659,93 €
TOTAL	1 991 871,49 €

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT du 23 septembre 2020,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

DÉCIDE d'approuver le rapport 2020 de la CLECT de la Communauté de Communes Sud Sarthe du 23 septembre 2020 **annexé à la présente délibération.**

ADOpte le montant de l'attribution positive de fonctionnement de 286 827.86€ à percevoir de la Communauté de Communes Sud Sarthe pour l'année 2020.

*DCM n°2020-45- Autorisation de supprimer des documents du
fond de la bibliothèque*

Les documents de la bibliothèque municipale, acquis avec le budget municipal sont propriété de la commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- Le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

AUTORISE le responsable de la bibliothèque M MANCEAU Benoit à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

Selon leur état, les documents éliminés du fond de la bibliothèque pourront :

- Être jetés à la déchetterie
- Donnés à un autre organisme ou une association
- Vendus

Dans le cas d'une vente, le conseil municipal **DECIDE** que les sommes récoltées seront reversées à la bibliothèque.

Suite à chaque opération, un état sera transmis à la municipalité par le responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

*DCM n°2020-46- Convention de refacturation de l'achat des
masques à la communauté de communes Sud Sarthe*

La communauté de communes a opéré plusieurs commandes groupées pour l'achat de masques papiers et tissus pour son compte et celles de ses communes membres.

La commune d'Aubigné-Racan a sollicité la Communauté de Communes pour l'acquisition de 250 masques papiers commandés via l'AMF.

Suite à la réunion de Bureau communautaire du 20 mai 2020, il a été décidé de refacturer les masques distribués aux communes.

Il a été convenu que le montant refacturé correspondrait à la différence entre le prix d'achat des masques et les participations perçues de l'Etat et du Département.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

AUTORISE le Maire à signer la convention de refacturation de l'achat de masques avec la Communauté de Communes Sud Sarthe

DONNE TOUT POUVOIR au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

*DCM n°2020-47- Lancement de la procédure de cession d'une
partie du chemin rural n°9*

VU le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

VU le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

CONSIDÉRANT qu'une partie du chemin rural n°9 jouxtant les parcelles cadastrées AK section 68, 70, 71, 72, 73 et les parcelles cadastrées AL section 56, 58, 59, 69 sis, 15 route du Gravier n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la

pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire demande à Madame MARTINEAU Anita de sortir de la salle pour l'écartier des débats.

En conséquence, **après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MARTINEAU Anita et M PONTONNIER Pascal) le conseil municipal décide :

DE PROCÉDER à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 9 dit des Dureaux., en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DCM n°2020-48-Création de la commission Citoyenneté

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés** :

ADOpte la création de la commission citoyenneté.

DÉCIDE que 20 membres siégeront à la commission

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret

DESIGNE au sein de la commission citoyenneté les membres suivants :

-DE MARNHAC Xavier

-HENRY Arnaud

-DELAPORTE Monique

-HILDYARD Coraline

-MARTINEAU Anita

-PONTONNIER Pascal

Compte-rendu de la commission Animation du territoire

M HENRY Arnaud, conseiller délégué souhaite remercier le conseil municipal et les membres de la commission pour leur implication dans le projet « assos sur le marché ».

Ce projet a permis de rencontrer ou de rentrer en contact avec toutes les associations de la commune.

M HENRY Arnaud donne lecture du compte-rendu de la commission du 6 courant.

[Le Marché de Noël](#)

La commission souhaite organiser un marché de Noël le 11 décembre 2020.

Un diaporama est diffusé au conseil municipal présentant les différentes propositions de la commission.

[Cinéma](#)

M HENRY informe qu'il y a eu 30 personnes lors de la séance de cinéma du 14 octobre. Cela peut s'expliquer par le fait de la situation sanitaire actuelle mais aussi par l'intervention télévisuelle de M le Président de la République.

Mme GAILLAT Mathilde demande s'il y a possibilité de changer les jours de séance.

[Association sportive -Basket](#)

M HENRY informe qu'il a rencontré des jeunes administrés qui souhaitent créer une association de basket.

[Achat des petits bonhommes bleus](#)

L'achat des petits bonhommes bleus- signalétique routière- s'effectuera au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Compte-rendu du point Cantine

Mme HILDYARD Coraline, conseillère déléguée donne lecture du point Cantine du 13 courant.

[Présentation- Intégration des nouveaux représentants cantine](#)

Ecole publique :

Titulaire : Marie Laure BERTRON Suppléante : Marlène HODE

Ecole Privée :

Titulaire : Mathilde GAILLAT Suppléante : Laëtitia BOURDIN

[« La voix aux enfants »](#)

2 enfants de l'école publique (CM) et 1 enfant de l'école privée (CM + 1 absent) étaient présents.

Les enfants ne sont pas gênés plus que ça par le bruit apparemment.

Pas de revendications particulières concernant la qualité des repas

Dans l'ensemble, ils trouvent que les « dames de la cantine » sont « gentilles ».

[« La voix aux représentants cantine »](#)

Explication du principe du jeu des smileys et information sur les premiers retours

Grosse frustration ajoutée avec ce jeu de smileys, il y a certainement une confusion avec le jeu et les smileys du permis à points + beaucoup de règles déjà mises en place avec le COVID = ça fait un peu trop

Pour certains, le repas à la cantine est même devenu une grosse source d'inquiétude et certains enfants expriment ne plus vouloir y manger.

Les enfants ne trouvent pas vraiment bonne l'idée d'équipe par table car tout le monde est puni pour un seul élément perturbateur en général.

Les parents auraient dû être informés de ce test afin de pouvoir mieux l'expliquer à leurs enfants à la maison (surtout pour les petits)

Un planning sera ouvert pour la période du 2 novembre au 18 décembre pour permettre aux représentants parents d'aller déjeuner au restaurant scolaire par groupe de 2.

[« La voix aux agents »](#)

La période est certes compliquée, la possibilité de reprendre le self entrainera d'autres contraintes, mais il faut essayer en retravaillant l'organisation.

Les agents ne font pas de remontées négatives concernant la qualité des repas.

L'agent en charge des commandes adapte les menus en fonction des goûts des enfants.

[Acoustique](#)

La commission a informé les parents des démarches en cours, le dernier rapport arrive vendredi 17h avec la société Ouest Acoustique.

Par la suite, la commission réfléchira aux différentes solutions proposées et la municipalité décidera des actions à mener.

Affaire à suivre donc, on s'en occupe et on fait le maximum pour que les choses avancent au plus vite.

[Information sur le renouvellement du contrat de restauration](#)

Les appels d'offres ont été envoyé (Restoria/API/Pest'alim) avec un cahier des charges précis. Nous attendons leur retour pour le 13 novembre prochain. La commission examinera ensuite les différentes propositions.

La commission continue de travailler en parallèle sur la possibilité de faire la cuisine sur place, l'étude commence, si nous évoluons vers cette option, le transfert s'effectuera de façon progressive, toujours dans un souci d'amélioration.

[Interrogation sur les menus végétariens](#)

Sur 11 enfants, seuls 3 sont réellement végétariens. La commission propose de reprendre les menus « normaux » pour les autres en écartant le porc et/ou la viande. Ces enfants sont privés de poissons alors qu'ils peuvent en manger et il peut y avoir aussi certaines fois une « inégalité » concernant les menus servis (ex : frites pour les uns et pas pour les autres).

Le prochain point cantine prévu le 8 décembre à 18h.

Informations diverses

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du directeur départemental des territoires nous informant des évolutions possibles de la taxe d'aménagement (TA).

Il est indiqué que la commune a la possibilité de délibérer avant le 30 novembre 2020 si elle souhaite faire évoluer la TA.

Pour rappel, elle a été mise place par délibération du 18 novembre 2014 au taux de 1%
De plus, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ont été exonérés partiellement en application de l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme, à raison de 50 % de leur surface.

De même, les abris de jardin soumis à déclaration préalable ont été exonérés totalement en application de l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme.

Ainsi M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour savoir si la taxe d'aménagement doit donner lieu à un nouveau taux, si les exonérations en vigueur doivent être revues ou si d'autres doivent être mises en place.

Le conseil municipal ne souhaite pas modifier le taux de la taxe d'aménagement.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde doit être réactualisé. M de MARNHAC sollicite les conseillers pour intégrer les différentes cellules de crise.

Cellule Responsable Point Communication et relations Publiques :

- M de MARHNAC Xavier
- M RAMAUGÉ Christophe
- Mme GAILLAT Mathilde

Cellule Logistique :

- M LEDUC Bruno
- M POUPARD Guillaume
- M HENRY Arnaud

Cellule secrétariat :

- Mme ROBINEAU Laure
- Mme HOUDAYER Angélique

Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque demandent l'accord du conseil municipal pour diffuser une enquête de satisfaction.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Boîte à livres

Une administrée propose de faire don à la commune d'une cabine téléphonique qui pourrait être transformée en boîte à livres.

Le conseil municipal souhaite installer la future boîte à livres – Place de l'église à l'ancien emplacement de la boîte aux lettres.

Abord'Age

L'association interviendra tous les vendredis de 14h à 17h auprès des personnes âgées à la salle des Tanneries à partir du 8 janvier.

L'association sera présente sur le marché le 7 novembre et une porte ouverte aura lieu le 18 décembre de 10h30 à 18h00.

Dates des travaux sur la commune

-Travaux rue du 8 mai : du 19/10 jusqu'au 23 décembre- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

La rue du 8 mai est réduite à une voie, un alternat est mis en place

L'impasse du 8 mai est interdite à la circulation.

-Travaux route du gravier et RD 305.- Enfouissement de réseaux HTA.

La route du gravier est fermée à la circulation du 18 octobre au 27 novembre (du n°38 à l'intersection de la RD 305)

Une partie de la RD 305 est en alternat par feux.

-Travaux de forage PN 225 du 9 au 27 novembre : La rue Neuve sera en circulation alternée par feux.

Travaux de forage PN 225 du 9 au 27 novembre – La route de Coulongé sera en sens unique (Sens autorisé : du PN 225 vers Coulongé).

Campagne de stérilisation des chats sur la commune

Pour faire face aux très nombreux chats errants, M le maire propose de réaliser une campagne de stérilisation et une identification en chat libre des chats errants de la commune.

Le conseil municipal est favorable à la campagne de stérilisation. Le projet devra être retravaillé avant d'être présenté au conseil municipal.

Recrutement d'un (e) DGS

Une nouvelle offre d'emploi va être réalisée.

Associations multisports et activités

Les deux associations seront créées

Rollers

La création d'un groupe de participant est en cours.

Remerciements

M le maire remercie le conseil de son implication notamment le samedi avec l'animation « Assos sur le marché ».

Assos sur le marché

L'animation « Assos sur le marché » a rencontré un vif succès – 6 vidéos ont été réalisées et diffusées sur les réseaux sociaux avec en moyenne 2 000 vues.

Les associations demandent à revenir (jardinier sarthois, TCARV, abord'age...).

Un pizaiolo et l'entreprise Bouton d'or sont susceptible de venir le samedi matin sur le marché.

Questions diverses

M LEBOUIC Janick informe que les candélabres ne fonctionnent rue du Haut Perrin.
L'information sera transmise dès le lendemain au service technique.

Mme GAILLAT Mathilde informe que le mutli-accueil de Vaas ouvrira le 6 avril 2021 avec une capacité de 12 enfants au début et en septembre, l'effectif passera à 18 enfants.

M PONTONNIER Pascal indique que la commission travaux se réunit le samedi 24 octobre 2020 à 10h et une visite des bâtiments communaux est prévue.

Mme MARTINEAU Anita indique que la commission Voirie se réunira prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

**Le secrétaire de séance,
Christophe RAMAUGÉ**

**Le Maire,
Nicolas MOURIER**